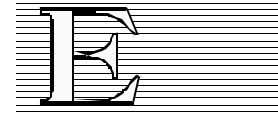




**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CM.38/5
6 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-quatrième réunion du Comité d'experts de
la Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique

Abuja
11 - 13 mai 2005

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trente-huitième session de la Commission/Conférence
des ministres africains des finances, de la planification
et du développement économique

Abuja
14 - 15 mai 2005

**RÉALISER LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE
DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE: DOCUMENT DE SYNTHÈSE**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	1
1. Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement: Où en sommes-nous?	2
1.1 Situation générale de l’Afrique	2
1.2 La situation par sous-région.....	3
1.3 Rapport de situation, par objectif	3
1.4 Pourquoi l’Afrique est-elle à la traîne?	6
1.5 Nouveau départ	6
2. Croissance, emploi et réduction de la pauvreté: un cadre pour la réalisation des OMD	8
2.1 Lien entre croissance, emploi et réduction de la pauvreté	10
2.2 Facteurs déterminants d’une croissance durable	11
2.3 Stratégies de croissance spécifiquement nationales.....	12
2.4 Intégrer la politique de l’emploi pour réduire la pauvreté et réaliser les OMD	15
2.5 Questions à examiner	15
3. Deuxième génération de stratégies de réduction de la pauvreté	16
3.1 Extension du cadre de planification de stratégies de réduction de la pauvreté, notamment à la croissance et à l’emploi	16
3.2 Capacité de gouvernance pour de vastes stratégies de développement	17
3.3 La nécessité d’élargir et d’approfondir l’appropriation et de consulter les parties prenantes.....	18
3.4 Dimensions régionales	19
3.5 Points à débattre	19
4. Les engagements et responsabilités des pays africains et des partenaires de développement.....	20
4.1 L’examen mutuel en Afrique.....	21
4.2 Points à débattre	23

Introduction

La nécessité impérieuse de lutter contre la pauvreté dans le monde, ainsi que les possibilités offertes par les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont devenus le motif de ralliement pour un partenariat au niveau mondial et la pierre angulaire des stratégies de développement aux niveaux international et régional. Pour la première fois dans l'histoire, des acteurs venus de tous les horizons ont convenu d'une plate-forme commune de priorités pour trouver des solutions aux multiples aspects de l'extrême pauvreté, à savoir la faim, le chômage, la maladie et l'absence de logement, les inégalités entre les sexes et la dégradation de l'environnement. Les OMD sont des objectifs quantifiables et assortis de délai, qui ont pour but de changer la vie de milliards d'êtres humains. Les gouvernements des pays tant développés qu'en développement se sont conjointement engagés à fournir les ressources nécessaires et à mettre en œuvre les politiques appropriées en vue de la réalisation des Objectifs.

Les dirigeants africains ont adopté les OMD comme un outil qui, dans le cadre de leur programme de développement général, doit servir à mettre un terme à la situation tragique dans laquelle tant d'Africains sont privés de leurs droits fondamentaux que sont la santé, l'éducation, le logement et la sécurité. Le recours aux Objectifs pour coordonner leurs stratégies de développement dans le cadre de priorités de développement plus larges leur permettra de lutter contre l'extrême pauvreté dans laquelle se débattent leurs populations, de rendre leurs pays plus productifs et de limiter les risques de conflit.

En mai 2004, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunie à Kampala dans le cadre de la trente-septième session de la Commission, a décidé d'examiner, à sa session suivante prévue à Abuja, les progrès réalisés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, ainsi que les problèmes rencontrés dans ce domaine. Le choix du thème – *Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique* – est pertinent et vient à point nommé, à tout juste dix ans de la date butoir de 2015.

Le présent document de synthèse pose le cadre de l'examen des problèmes liés à la réalisation des OMD en Afrique et propose un changement d'orientation en matière de stratégie et de méthode. La sous-région de l'Afrique du Nord fait déjà des progrès importants dans la réalisation des OMD; en revanche, dans le reste du continent, les progrès ne seront satisfaisants que lorsque des cadres de développement ambitieux, solides et dotés d'un budget suffisant seront mis en œuvre, soutenus et guidés par des responsables politiques engagés.

Les principales questions posées sont les suivantes :

1. Pourquoi les pays africains au sud du Sahara ont obtenu des résultats si peu satisfaisants dans la réalisation des OMD ?
2. Que peuvent-ils faire – en termes de stratégies, de ressources et de modalités – pour relever ces défis au cours de la prochaine décennie afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ?

Le document de synthèse comporte quatre chapitres :

- Le chapitre 1 montre l'état de réalisation des OMD par sous-région et par objectif, ainsi que les problèmes et les coûts qui en découlent, et propose la voie à suivre.
- Le chapitre 2 inscrit les OMD dans le cadre des stratégies africaines relatives à la croissance, à l'emploi, à l'égalité des sexes et à la réduction de la pauvreté. Il préconise de mettre essentiellement l'accent sur la croissance et la création d'emplois et souligne les principaux problèmes qui y sont liés.
- Le chapitre 3 recommande une approche audacieuse et globale en dix ans pour la réalisation des OMD, grâce à des stratégies de réduction de la pauvreté de la deuxième génération, fondées sur le renforcement et l'élargissement des stratégies en cours.
- Le chapitre 4 passe en revue les engagements et les responsabilités des gouvernements africains et de leurs partenaires de développement en vue de réduire la pauvreté et d'assurer le développement conformément aux OMD, dans le cadre de la responsabilité mutuelle.

On espère qu'à l'issue des travaux, la Conférence des ministres, à travers la Déclaration ministérielle, établira un ensemble consensuel de mesures appropriées et réalisables en faveur de la croissance et de la création d'emplois, en vue d'atteindre les OMD en Afrique, dans le cadre élargi des priorités de développement du continent.

1. Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement: Où en sommes-nous?

Le monde a formellement adopté les OMD comme programme d'action en 2000, la date butoir ayant été fixée à 2015. L'année 1990 a été retenue comme période de référence pour évaluer les progrès accomplis. Cinq des quinze années se sont déjà écoulées et il ne reste plus aux pays que dix ans pour atteindre ces objectifs. L'ampleur des défis dépend de ce qu'un pays doit accomplir pour se mettre sur la bonne voie, ainsi que des ressources qu'il peut mobiliser aux niveaux national et international. Certains pays africains à revenu intermédiaire nous montrent que beaucoup de choses peuvent être réalisées en dix ans.

1.1 Situation générale de l'Afrique

Entre 1990 et 2002, le monde a accompli des progrès significatifs en vue de la réalisation des OMD : les revenus moyens ont augmenté de près de 21% ; le nombre des personnes vivant dans un état d'extrême pauvreté a diminué d'environ 130 millions ; l'espérance de vie est passée de 63 à 65 ans ; les effectifs de l'enseignement primaire ainsi que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ont augmenté. Les progrès varient d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays.

Parmi les régions, l'Afrique est celle qui a obtenu les plus mauvais résultats. Elle a, dans l'ensemble, enregistré les progrès les plus lents et on a même assisté à des inversions de la tendance dans certains domaines clefs. En Afrique subsaharienne, le nombre des personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté (avec un dollar par jour ou moins) a augmenté, passant de 217 millions en 1990 à 290 millions en 2000, dont une majorité de femmes et de

jeunes filles. On estime que l'espérance de vie des adultes a reculé, passant d'un peu plus de 50 ans à 46 ans. Compte tenu des tendances des quinze dernières années, l'Afrique subsaharienne n'atteindra pas les OMD.

1.2 La situation par sous-région

Chacun des huit Objectifs du Millénaire pour le développement comprend une ou plusieurs cibles quantifiables (18 au total), sur la base desquelles sont produites les statistiques servant à mesurer les progrès en vue de la réalisation des OMD. Les progrès réalisés en Afrique sont regroupés dans deux sous-régions, à savoir l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne (voir tableau à l'Annexe I), parce qu'il existe une grande différence entre les tendances enregistrées entre 1990 et maintenant, dans chacune des sous-régions. L'Afrique du Nord a atteint la plupart des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement ou est sur le point de le faire. Par contre, la majorité des pays subsahariens a pris du retard pour un grand nombre d'OMD, même si quelques-uns semblent être bien partis pour atteindre certains objectifs et qu'il existe de nombreux exemples de progrès tangibles obtenus dans cette sous-région. L'Afrique du Sud, le Botswana et Maurice ont déjà atteint certaines cibles des OMD et sont en passe de réaliser les autres. Vingt autres pays en Afrique subsaharienne sont sur le point d'atteindre une ou plusieurs cibles.

1.3 Rapport de situation, par objectif

Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim

L'Afrique du Nord est sur le point de réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, d'ici à 2015 (première cible de l'OMD 1), mais les progrès réalisés ne suffisent pas pour réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim d'ici à 2015 (deuxième cible de l'OMD 1). Seuls huit pays en Afrique subsaharienne ont des chances d'atteindre la cible relative à l'extrême pauvreté, et seuls cinq sont en voie d'atteindre la cible relative à la faim.

Objectif 2: Assurer l'enseignement primaire pour tous

L'Afrique du Nord est bien partie pour atteindre l'OMD 2, à savoir donner aux garçons et aux filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. En Afrique subsaharienne, le taux de réussite moyen dans l'enseignement primaire et le taux de scolarisation net sont passés à un peu plus de 50% et de 62%, respectivement, pendant la dernière décennie. Il s'agit certainement de progrès, mais qui doivent être renforcés pour permettre à l'Afrique subsaharienne d'assurer l'enseignement primaire pour tous d'ici à 2015. Des exemples patents de succès ont déjà été enregistrés sur le continent, et une dizaine de pays d'Afrique subsaharienne sont sur la bonne voie, tandis que d'autres ont tout à gagner à s'inspirer de leur expérience. Parmi les principaux succès enregistrés dans certains pays, on peut citer la mise en œuvre de la méthode «à gain rapide» de l'enseignement primaire gratuit, grâce au soutien obtenu au niveau national et auprès des donateurs.

Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Malgré les progrès réalisés dans la lutte contre les inégalités entre les sexes depuis la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995, il reste encore beaucoup à faire pour que les mesures prises en faveur de l'égalité des sexes en Afrique deviennent un instrument efficace de lutte contre la pauvreté. La première cible de l'OMD 3 consiste à éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement. Toutefois, les objectifs font également le lien entre la réduction de la pauvreté et la lutte contre l'accès inégal des femmes aux services de santé et aux ressources productives. En Afrique du Nord, la parité entre les filles et les garçons est déjà une réalité dans les écoles secondaires et est en voie d'être obtenue dans l'enseignement primaire. Seuls six pays en Afrique subsaharienne sont en voie de réaliser la parité entre les garçons et les filles au niveau primaire, et trois d'entre eux également au niveau du secondaire.

Dans la plupart des pays africains, les femmes sont encore largement sous-représentées dans la politique, au parlement, dans les plus hautes sphères du monde des affaires et dans d'autres institutions économiques. Entre 1990 et 2001, certains pays ont enregistré des progrès dans le domaine de l'égalité d'accès à l'emploi rémunéré dans le secteur non agricole, mais à moins de redoubler d'efforts, aucune sous-région ne pourra parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'emploi d'ici à 2015. Malgré l'augmentation de leur nombre au sein des assemblées nationales, les femmes restent sous-représentées dans les structures de prise de décisions politiques, tant en Afrique du Nord qu'en Afrique subsaharienne. Les statistiques de tous les pays africains montrent que les hommes qui occupent des postes de responsabilité dans les structures administratives sont plus nombreux que les femmes. Beaucoup reste à faire pour que les femmes aient leur mot à dire en ce qui concerne la gouvernance, la démocratie et la prise de décisions ; or, les travaux de recherche indiquent qu'il s'agit d'une condition essentielle de la lutte contre la pauvreté.

Objectif 4: Réduire la mortalité infantile

L'Afrique est sur le point d'atteindre la cible de l'objectif 4 consistant à réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans. Seuls trois pays en Afrique subsaharienne sont en mesure de faire des progrès suffisants, sauf si des mesures urgentes sont prises. Les programmes de nutrition communautaire, la vaccination généralisée et la lutte contre le paludisme peuvent être tous réalisés dans le cadre du partenariat préconisé dans les OMD.

Objectif 5: Améliorer la santé maternelle

L'Afrique du Nord a fait des progrès, mais pas assez pour atteindre l'objectif qui consiste à réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle d'ici à 2015. L'Afrique subsaharienne a très peu évolué – trois pays ont déjà pratiquement atteint l'objectif, mais les autres doivent de toute urgence accorder davantage d'attention aux besoins des femmes, tels que l'accès à l'information et aux services de santé, notamment les services obstétricaux d'urgence.

Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

La première cible de l'OMD 6 consiste à stopper la propagation du VIH/sida et à commencer à inverser la tendance actuelle. La deuxième consiste à maîtriser et à inverser l'incidence du paludisme et d'autres grandes maladies. On ne dispose pas de données sur le VIH/sida en Afrique du Nord mais, pour des raisons géographiques, l'incidence du paludisme et de la tuberculose est moindre. Le VIH/sida est un problème majeur en Afrique subsaharienne. En Afrique australe par exemple, les taux de prévalence chez les adultes varient entre 20 et 37%. Les données d'ONUSIDA montrent qu'en Afrique subsaharienne les femmes représentent 57% des personnes vivant avec le VIH/sida et 75% des jeunes infectés par le virus. Dans de nombreux pays, des progrès doivent encore être réalisés dans la lutte contre le paludisme, sans compter la nouvelle poussée de la tuberculose.

Objectif 7: Assurer un environnement durable

La première cible de l'OMD 7 consiste à intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux et à inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales. La pauvreté dans l'ensemble de la région a entraîné le recul incessant des forêts et la perte de ressources précieuses. L'Afrique du Nord a déjà atteint sa deuxième cible dans les villes, grâce à la réduction de moitié du pourcentage de la population urbaine qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable, mais doit redoubler d'efforts pour les populations rurales. L'Afrique subsaharienne est également sur le point d'atteindre cette cible dans les zones urbaines, mais pas dans les zones rurales. L'Afrique du Nord a également pratiquement atteint la cible qui consiste à améliorer la vie des habitants des taudis, alors qu'en Afrique subsaharienne, les taudis continuent de s'étendre et que le nombre des personnes qui y vivent augmente à un rythme tel qu'il faudra d'importantes ressources et une forte mobilisation pour parvenir à améliorer sensiblement leur vie.

Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Ce vaste objectif englobe la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral, l'admission en franchise et hors contingents des exportations des pays les moins avancés, l'annulation de la dette, la prise en compte des besoins particuliers, la création d'emplois, l'accès aux médicaments essentiels et le partage des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, etc.. Les subventions, les tarifs douaniers et les contingents décidés par les pays développés, continuent de restreindre l'accès des produits africains aux marchés et ce phénomène est aggravé par la lenteur des progrès au niveau de l'intégration régionale en Afrique et par l'insuffisance de l'aide publique au développement (APD). Même si les montants de l'APD en Afrique ont augmenté depuis 2001, passant d'un minimum de 15,3 milliards de dollars en 2000 à un nouveau maximum de 26,3 milliards de dollars en 2003¹, ils n'ont pas été à la mesure de besoins et la qualité de l'aide ne s'est pas beaucoup améliorée. Le redressement des flux d'APD était essentiellement dû à l'allègement de la dette, à travers l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et à l'aide d'urgence. Les programmes d'allègement de la dette n'ont pas pris en compte les pays à

¹ CEA (2005) *Rapport économique sur l'Afrique 2005*.

revenu intermédiaire qui ploient sous le fardeau de la dette. Les pays qui bénéficient de l'Initiative PPTE restent affligés par des niveaux d'endettement insoutenables. En Afrique du Nord comme en Afrique subsaharienne, des partenariats en vue de réduire le chômage très élevé chez les jeunes n'ont pas encore vu le jour. Malgré quelques progrès, les législations sur les brevets continuent de bloquer l'accès aux médicaments essentiels requis pour lutter contre le paludisme, le VIH/sida et d'autres maladies. Le fossé entre l'Afrique et le reste du monde, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, reste tout aussi important.

1.4 Pourquoi l'Afrique est-elle à la traîne?

La plupart des pays africains n'ont pas encore trouvé la solution qui leur permettra de sortir les populations de la pauvreté, solution qui réside dans une croissance rapide et durable ayant des effets sur l'ensemble de l'économie. La croissance économique a été forte dans les pays dotés de ressources, comme le pétrole et les minerais, mais, à une ou deux exceptions près, les pauvres n'ont guère eu leur part des fruits de cette croissance.

Une série de facteurs entravent la croissance. La réduction de la pauvreté dépend essentiellement de la gouvernance, de la capacité et de la qualité des pouvoirs publics. Même si des progrès ont été enregistrés au niveau de la gouvernance en Afrique, il reste beaucoup à faire notamment dans le domaine de l'obligation redditionnelle, de l'état de droit, de la corruption, de la création d'un climat des affaires favorable pour les investisseurs nationaux ou étrangers, de l'exclusion sociale ou ethnique et de l'ordre de priorité des investissements. Plusieurs pays ne disposent que d'une faible capacité pour mener à bien leurs activités de base et ont procédé à des investissements insuffisants dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, qui constituent les principaux éléments de la formation du capital humain.

Le problème du VIH/sida est pour beaucoup dans les résultats médiocres obtenus par l'Afrique dans la réalisation des OMD, ce qui prouve qu'il existe un lien entre tous les objectifs et qu'ils doivent être réalisés tous à la fois. Dans de nombreux pays, la pandémie a eu pour effet d'affaiblir la croissance économique et d'appauvrir le capital humain, qui constitue la base même du développement social. L'inégalité entre les sexes demeure préoccupante, alors que, pour atteindre tous les objectifs, l'éducation des femmes, par exemple, joue un rôle important. Il est à noter qu'un grand nombre de pays n'ont pas adopté une approche du développement fondée sur les droits de l'homme, qui accorde une attention toute particulière à l'égalité et à la non-discrimination. Les guerres et les conflits violents désorganisent les moyens d'existence, détruisent les infrastructures, annulent les acquis et pourrissent le climat des investissements.

1.5 Nouveau départ

Les pays africains ont encore une chance de réaliser les OMD. Comme indiqué clairement dans le rapport du Projet Objectifs du Millénaire intitulé *Investir dans le développement*, la communauté mondiale dispose de technologies qui ont fait leur preuve, d'un consensus sur la politique à suivre et de ressources financières pour atteindre les objectifs et transformer la vie de milliards d'êtres humains. Toutefois, les pays ne pourront atteindre ces objectifs que grâce à une augmentation massive des investissements publics, au renforcement des

capacités, à la mobilisation des ressources nationales et à l'aide publique au développement, et ce dès cette année.

Les pays africains peuvent se servir des OMD pour lutter contre la pauvreté et parvenir à la croissance, en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, et en intégrant dans leurs priorités la réalisation des OMD. Ces stratégies seront basées sur une évaluation des conditions et des capacités d'investissement requises pour atteindre les objectifs d'ici à 2015, à condition de mobiliser dès cette année les efforts, grâce à des plans efficaces qui définissent les budgets d'investissement nationaux pour les trois à cinq prochaines années, ainsi que les progrès à faire en matière de capacité et de gouvernance pour la réalisation de ces objectifs.

Le rapport du Projet Objectifs du Millénaire recommande d'axer sur les OMD une deuxième génération de stratégies de réduction de la pauvreté et d'examiner les domaines critiques comme la productivité dans les zones rurales et urbaines, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, l'eau et l'assainissement, la viabilité de l'environnement, la science, la technologie et les innovations.

Dans ce cadre de planification et de mise en œuvre effectives, le Projet Objectifs du Millénaire met également l'accent sur un ensemble de mesures «à gain rapide » que les pays en développement et les pays développés devraient conjointement lancer dès cette année, pour améliorer les conditions de vie de millions de personnes et stimuler la croissance économique. Un grand nombre de ces mesures sont à la portée de certains gouvernements africains, qui saisiraient cette occasion pour forger un partenariat efficace avec la communauté internationale. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- Distribuer gratuitement des moustiquaires et des médicaments antipaludiques à tous les enfants dans les régions infestées par le paludisme, d'ici à la fin de 2007 ;
- Supprimer les frais de scolarité dans les écoles primaires et la facturation des services de santé essentiels, qui seront compensés par une augmentation des financements des donateurs, le cas échéant, d'ici à la fin de 2006 ;
- Mener à bonne fin la campagne visant à porter à trois millions le nombre des malades du sida dans les pays en développement qui suivent un traitement antirétroviral, d'ici à la fin de 2005 ;
- Étendre les programmes de distribution de nourriture dans les écoles à tous les enfants dans les endroits où sévit la famine, en utilisant les denrées alimentaires produites localement, au plus tard fin 2006 ;
- Reconstituer massivement les éléments nutritifs des terres des petits exploitants pauvres en nutriments, grâce à la distribution gratuite d'engrais et de produits agro-forestiers, au plus tard fin 2006.

Cette liste de mesures «à gain rapide» ne serait qu'un début. Il faudrait un changement d'orientation pour pouvoir réellement renverser les tendances actuelles en matière de pauvreté et être en bonne voie pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Croissance, emploi et réduction de la pauvreté: un cadre pour la réalisation des OMD

Il ressort du premier chapitre que l'Afrique, notamment l'Afrique subsaharienne, ne peut atteindre les OMD que si elle adopte, de toute urgence, une méthode radicale et met en œuvre des mesures audacieuses et énergiques. Les stratégies pour atteindre les OMD ne peuvent se substituer aux actions des pouvoirs publics pour un développement économique et social plus large, mais elles permettent, en tirant profit d'un partenariat au niveau mondial, d'avancer résolument sur la voie du développement durable «dans le cadre d'un programme de développement encore plus important»².

Chaque pays africain devrait inscrire les OMD dans un programme de développement plus large axé sur la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté dans le cadre de programmes nationaux. Une croissance forte et durable, d'importantes créations d'emplois et une réduction de la pauvreté aideront sensiblement à atteindre les objectifs.

De nombreux pays africains tentent déjà, depuis 2000, de réduire la pauvreté et d'atteindre les OMD grâce aux stratégies de réduction de la pauvreté. Les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu ont adopté ces stratégies, qui sont l'une des conditions imposées aux 21 pays à faible revenu ayant exprimé le souhait d'obtenir un allègement de leur dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure ces stratégies ont réussi à faire avancer les pays africains à faible revenu.

Les taux de croissance économique des pays africains augmentent depuis le milieu des années 90, et leur moyenne s'établit, pour le continent, à 4,6 % en 2004. Cette croissance s'explique par l'amélioration des termes de l'échange (en particulier pour les exportations de ressources minérales), une reprise de l'aide (dont le montant n'avait cessé de diminuer jusqu'en 2000 avant d'augmenter ensuite), la réduction de la dette et les incidences des premières réformes macroéconomiques et structurelles. Parmi les pays à faible revenu, seuls l'Ouganda et le Mozambique ont enregistré régulièrement une baisse du niveau de la pauvreté. Il s'agit également – fait important – des seuls pays ayant enregistré un taux de croissance proche de 7 % pendant plusieurs années, même si, en Ouganda, le taux de croissance diminue et que la pauvreté augmente encore légèrement depuis 2003. Toutefois, la plupart des pays n'ont pas encore enregistré les taux de croissance élevés nécessaires pour atteindre les OMD.

² Rapport du Secrétaire général (2005). «Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans la plupart des cas, il est encore trop tôt pour attribuer ces résultats aux stratégies de réduction de la pauvreté. Toutefois, il ressort de plusieurs évaluations de la première génération des stratégies de réduction de la pauvreté un large consensus³, à savoir:

1. Bien que les SRP aient permis de mieux cibler la pauvreté, elles n'ont pas réussi à résoudre les problèmes liés à la croissance et à l'emploi. Elles ont surtout permis d'accroître les ressources consacrées à l'éducation et à la santé et à améliorer la gestion des finances et des dépenses publiques. Il convient de noter les acquis importants obtenus dans nombre de ces domaines, qu'il faut préserver et consolider;
2. Les stratégies ont permis d'obtenir de bons résultats dans les cas où il y avait une forte volonté politique et où les populations se les appropriaient (et non les donateurs), et où des mécanismes de responsabilité étaient mis en place;
3. La question des capacités n'a généralement pas été examinée comme il convient; or, elle demeure cruciale, en particulier pour les pays à faible revenu, et risque même de devenir un facteur limitant à mesure que les pays s'efforcent d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement;
4. Les problèmes liés aux ressources financières demeurent aigus, malgré l'augmentation de l'aide et l'allègement de la dette. C'est pourquoi, les Objectifs du Millénaire pour le développement figurent rarement dans les stratégies. Outre l'insuffisance du volume de l'aide, la qualité de l'aide – du point de vue de sa compatibilité avec les programmes des SRP, de son harmonisation avec les programmes nationaux, de la prévisibilité et de la charge imposée aux gouvernements – vient seulement de commencer à s'améliorer.

Par conséquent, une évaluation détaillée de l'expérience africaine en matière de lutte contre la pauvreté doit nous conduire à souligner l'importance de la croissance et de l'emploi dans la réduction de la pauvreté, en particulier, et le développement, en général. Pour obtenir des taux de croissance durables et élevés, il faut un engagement sans réserve à améliorer les facteurs de croissance, un environnement comportant des stratégies nationales de croissance favorables aux pauvres et une volonté d'intégrer la création d'emplois. Le moyen le plus efficace et le plus durable de réduire la pauvreté est de parvenir à des taux de croissance régulièrement élevés, de 7 à 10 % par an, au cours des 10 prochaines années, niveau qu'un ou deux pays africains seulement ont atteint. Pour ce faire, il faudra procéder rapidement à des réformes fondamentales. Toutefois, il ne suffit pas seulement de parvenir à des taux de croissance élevés;

³ Le Groupe de réflexion africain sur les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté de la CEA se réunit pour analyser les incidences de la première génération des SRP depuis 2001, en vue de promouvoir la prise en charge de ces stratégies par les Africains eux-mêmes. IMF Independent Evaluation Office : Evaluation of Poverty Reduction Strategy Papers and the Poverty Reduction and Growth Facility, 2004 ; World Bank Operations Evaluation Department : The Poverty Reduction Strategy Initiative, An Independent Evaluation of the World Bank's Support Through 2003; David Booth (ed) : Fighting Poverty in Africa : Are PRSPs making a difference, ODI 2003, etc.

cette croissance doit avoir pour effet de créer des emplois, d'arracher les populations à la pauvreté et de réduire l'inégalité.

2.1 Lien entre croissance, emploi et réduction de la pauvreté

Les faits montrent que la croissance réduit la pauvreté de deux façons. D'abord, elle fournit les ressources et les moyens nécessaires pour financer les dépenses sociales permettant de s'attaquer directement à la pauvreté. Ensuite, si elle se produit dans les domaines ou secteurs dans lesquels les pauvres se trouvent concentrés, elle crée des emplois qui permettront d'arracher les populations à la pauvreté.

Un lien existe entre l'emploi et la pauvreté, d'une part, et entre la croissance et l'emploi, d'autre part. La pauvreté résulte principalement de la forte augmentation de la main-d'œuvre en Afrique due à la rapide croissance démographique, des difficultés à obtenir un emploi, en particulier pour les femmes et les jeunes, et de la faiblesse de la productivité. En Afrique, les pauvres comprennent les personnes ayant un emploi (les travailleurs pauvres) mais qui sont sous-employés, ont une faible productivité ou ont des salaires ou des revenus faibles, ainsi que les chômeurs. Pour que l'on puisse réduire la pauvreté, les revenus des travailleurs pauvres doivent augmenter et dépasser le seuil de pauvreté et les pauvres au chômage doivent obtenir un emploi suffisamment rémunérateur qui leur permette d'échapper à la pauvreté, que ce soit dans les zones rurales, le secteur informel ou les bidonvilles.

Outre la croissance, l'augmentation des capacités de production, si elle permet d'utiliser beaucoup de main-d'œuvre, entraîne une augmentation de l'emploi. Si une croissance de qualité se produit dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, notamment l'agriculture, l'industrie manufacturière, le bâtiment, le textile et les services, l'augmentation de l'emploi qui en résulte aura des incidences positives sur les travailleurs pauvres et leur famille, ainsi que sur les pauvres au chômage qui pourront alors trouver un emploi ou exercer une activité indépendante.

L'impact de la croissance sur la pauvreté est fonction de son effet multiplicateur sur l'emploi et de la capacité des pauvres de participer à la vie économique et de tirer parti de l'amélioration des possibilités d'emploi. Le niveau d'études, les compétences et l'accès au capital et aux moyens de production sont d'importantes variables, ainsi que les dépenses sociales en matière de santé, d'éducation et de formation qui permettront aux pauvres de tirer parti des emplois plus rémunérateurs créés par la croissance.

La répartition de la croissance entre les secteurs et les régions est également cruciale pour déterminer les groupes qui profitent de l'accroissement des possibilités d'emploi et d'acquisition de revenus. Réformer le secteur informel et mettre l'accent sur la croissance dans l'agriculture, les régions pauvres isolées et les bidonvilles permettraient aux pauvres d'en tirer un plus grand bénéfice.

Pour qu'il y ait une véritable réduction de la pauvreté, il faut, d'une part, que toute croissance forte s'inscrive dans la durée, soit favorable aux pauvres et égalitaire et, d'autre part, que le revenu soit mieux réparti. Pour parvenir à des taux élevés de croissance, nous devons

mieux comprendre les conditions nécessaires à la croissance et les facteurs qui ont permis à certains pays, ces deux dernières décennies, d'enregistrer des taux de croissance importants et de réduire la pauvreté.

2.2 Facteurs déterminants d'une croissance durable

Toute économie peut se développer, si elle augmente aux plans quantitatif et qualitatif les ressources naturelles et humaines, accroît la quantité de biens d'équipement et recourt à la technologie pour accroître la productivité. Toutefois, il ne suffit pas seulement de disposer d'un stock de facteurs de production pour assurer une croissance durable. Des taux de croissance élevés et durables exigent que soient en place les moteurs et les facteurs déterminants de la croissance.

Les deux plus importants facteurs, à cet égard, sont le capital humain et la technologie. L'investissement dans le capital humain, en encourageant l'éducation, en particulier des femmes, stimule la croissance, notamment par ses effets d'entraînement. En mettant en œuvre des politiques optimales d'éducation, les gouvernements africains peuvent élever le niveau d'éducation et accroître le capital humain et créer un cercle vertueux permettant à l'économie de renforcer ses capacités d'innovation.

L'exode des compétences, une des principales causes de perte du capital humain, peut être réduit grâce au renforcement de la gouvernance et des politiques économiques - ce qui accroîtra les possibilités - et à l'amélioration des conditions de travail des Africains ayant fait des études supérieures. Les progrès techniques, résultant des nouvelles connaissances, jouent un rôle crucial et permettent de promouvoir un développement durable. Ils englobent les techniques de production novatrices, les nouvelles méthodes de gestion et les nouvelles structures de l'entreprise qui améliorent le processus de production.

L'analyse économique montre que la croissance durable n'est pas fonction seulement de la disponibilité et de l'utilisation judicieuse des moyens de production et des facteurs déterminants de la croissance. Les pays ayant enregistré de forts taux de croissance se sont employés à créer un environnement favorable marqué par la paix et la sécurité, la mise en place d'institutions et d'infrastructures de qualité et le soutien au secteur privé. Les institutions jouent un rôle particulièrement important dans la mesure où elles permettent d'assurer la bonne gouvernance et la stabilité macroéconomique.

Par conséquent, il convient d'insister sur la notion d'«État compétent» - un État bien géré et capable d'assurer efficacement la prestation de services, de gérer des fonds dans la transparence et de respecter la légalité de façon à permettre aux entreprises de prospérer et d'assurer la croissance, de créer des emplois et des revenus. Pour que les conditions soient favorables à la croissance, il convient également d'améliorer d'autres éléments portant sur la qualité des institutions, notamment la lutte contre la corruption, le respect des droits politiques, l'amélioration de l'efficacité du secteur public, l'élimination des pesanteurs liées aux réglementations, la protection juridique de la propriété privée et l'application équitable de la loi.

Les études montrent que l'investissement dans l'infrastructure accroît également la productivité, ce qui stimule la croissance économique, alors que les mauvaises infrastructures entravent le développement du secteur privé et empêchent la diversification des exportations et la croissance. La médiocrité des réseaux routiers et ferroviaires augmente le coût des transactions.

Pour permettre aux pauvres de participer à la croissance et de profiter de ses fruits, il importe que les gouvernements reconnaissent et appuient l'esprit d'entreprise de leurs ressortissants, en particulier ceux qui travaillent dans le secteur agricole et dans les petites et moyennes entreprises (PME), l'essentiel du secteur privé national sur le continent. Les gouvernements africains ont un rôle important à jouer pour ce qui est de lever les contraintes telles que l'insuffisance des moyens d'irrigation et de transport des paysans et les graves difficultés que rencontrent ces derniers et les PME pour obtenir des crédits, ainsi que de remédier au manque d'information et de compétences techniques nécessaires. Dans la quasi-totalité des pays africains, les possibilités de croissance et d'investissement sont limitées par le fait que, pour la majorité des entreprises, il est très difficile d'obtenir des financements, en particulier les capitaux à risque.

2.3 Stratégies de croissance spécifiquement nationales

Les pays qui ont pu atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et réduire la pauvreté ces deux dernières décennies (par exemple, la Chine, l'Inde, le Botswana et le Vietnam) ont tous enregistré une très rapide croissance économique, à l'instar des pays qui ont pu rapidement réduire la pauvreté avant l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement (tels que la Corée, Taiwan, la Thaïlande, la Malaisie et l'Indonésie). Ces pays ont appliqué des stratégies spécifiquement nationales, confirmant ainsi qu'il n'y a pas de panacée dans ce domaine. Toutefois, il convient de noter certains éléments communs, à savoir:

- Planification spécifique au contexte;
- Stabilité macroéconomique;
- Efforts en vue de concilier interventions de l'État et autonomie du marché;
- Adaptation et application de la technologie aux méthodes de production;
- Conditions favorables à l'investissement (en particulier en réduisant les risques et en assurant l'accès au crédit à des conditions raisonnables);
- Un niveau minimal de gouvernance efficace et de renforcement des capacités.

Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, il faudra élaborer des stratégies spécifiquement nationales similaires, étant donné que les sources de croissance varient beaucoup et que toute stratégie appropriée est fonction de facteurs tels que l'importance relative de l'extraction des ressources minérales, de l'agriculture et des services (tels que le tourisme), les possibilités commerciales qu'offrent les économies mondiales et régionales, et les efforts en vue d'encourager l'investissement national et étranger. La stratégie spécifiquement nationale devrait être fondée sur une vision à long terme et sur la réalisation des Objectifs, dans le cadre de stratégies de croissance liées aux sources de croissance et aux mesures visant à améliorer le climat des investissements et les infrastructures, couplées avec une

diversification tant intra-sectorielle qu'intersectorielle pour réduire la vulnérabilité aux chocs exogènes.⁴

Par exemple, une approche fondée sur le secteur manufacturier exige de faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux et de mettre en place les services essentiels, notamment les banques, les services de santé, l'éducation, le transport et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Pour les pays riches en ressources minérales, il importe de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur des ressources minérales, d'adopter des politiques budgétaires fondées sur la redistribution et d'encourager les effets d'entraînement en amont, pour que les revenus ne suscitent pas la corruption et les conflits, mais favorisent plutôt la croissance et le développement. Pour les pays agricoles, il faudrait mettre l'accent sur l'accroissement de la productivité et l'amélioration de l'accès au marché.

En ce qui concerne les pays à revenu intermédiaire, qui font face à moins de problèmes financiers, dont les secteurs industriels sont relativement bien développés et le commerce diversifié et qui sont déjà en passe de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, la stratégie appropriée consiste, peut-être, à mettre l'accent sur la redistribution et les programmes ciblés. Ces pays doivent également accélérer leur croissance économique, mais leurs stratégies en matière de lutte contre la pauvreté sont moins tributaires de cette accélération. Par exemple, l'Afrique du Sud a réussi, dans une large mesure, à assurer l'approvisionnement en eau potable des ménages ruraux et des ménages pauvres en zones urbaines. En Égypte, le fonds d'investissement social a permis de mettre en place l'infrastructure et les services de base nécessaires dans les régions pauvres.

Dans tous les pays, il convient de continuer à mettre l'accent sur l'accroissement des prestations de services et l'amélioration de la qualité de l'enseignement, des services de santé, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Pour ce faire, il faut continuer à mettre l'accent sur la bonne gouvernance dans la gestion des finances et des dépenses publiques, car ces services relèvent essentiellement du secteur public. Il importe également d'améliorer la qualité des services dans les zones mal desservies. L'expérience montre en outre que la décentralisation vers les régions et les collectivités locales est tout aussi importante.

Faudrait-il qu'un pays s'emploie à maximiser les taux de croissance et renvoie à plus tard la redistribution des revenus dans le cadre de programmes de lutte contre la pauvreté ou bien faudrait-il encourager la croissance dans des secteurs où elle a plus d'incidences sur la pauvreté? Dans les pays pris dans le piège de la croissance lente, il convient de s'efforcer de relancer la croissance, les problèmes de distribution devant être réglés dans le cadre des services qui seront assurés aux pauvres pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (par exemple, dans l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau et les infrastructures).

Rôle spécial de l'agriculture. L'agriculture a des incidences directes et indirectes sur l'emploi et la sécurité alimentaire et est le moyen le plus sûr de promouvoir une croissance durable, grâce à ses liens avec le secteur industriel et celui des services. Le secteur agricole étant le plus grand employeur dans nombre de pays africains, il est logique de le moderniser pour accroître les revenus et les possibilités d'emploi. Lorsque les revenus agricoles augmentent,

⁴ Rapport de la Commission pour l'Afrique (2005), intitulé «*Our Common Interest*».

comme le montrent les remarquables succès obtenus par les pays d'Asie, la demande de produits agricoles et non agricoles augmente, ce qui a pour effet d'accroître la demande globale, la production et l'emploi.

Bien que la croissance dans les secteurs agricoles et tertiaires ait des incidences importantes sur la pauvreté, la stratégie agricole risque, à terme, d'accroître la pauvreté si le pays ne diversifie pas ses activités. En Asie, la modernisation de l'agriculture et les gains de productivité ont favorisé la croissance dans le secteur manufacturier. Le Rapport de la Commission pour l'Afrique intitulé *Our Common Interest* énumère comme suit les obstacles au développement agricole: problèmes agroécologiques; faiblesse de l'investissement dans l'infrastructure rurale, notamment le transport; régime du commerce international; problèmes liés aux ennemis des cultures et du bétail, aux mauvaises herbes et aux maladies; répartition inéquitable des terres et insécurité de jouissance, qui découragent tout investissement. Les mesures susceptibles d'accroître la production comprennent la mise au point et la diffusion de variétés à rendement élevé, l'amélioration des techniques et pratiques de production, la diversification, l'irrigation, les infrastructures après récolte, la recherche, l'innovation, la vulgarisation et le développement des marchés.

Commerce et intégration régionale. Le commerce est essentiel pour réaliser les potentialités de croissance de l'Afrique, réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Or, la libéralisation du commerce n'a pas amélioré la position de l'Afrique dans le commerce mondial ni assuré la croissance en général, surtout parce que dans la plupart des pays africains, la libéralisation du commerce s'est limitée au secteur des importations, peu de mesures ayant été prises pour réduire les problèmes d'approvisionnement et promouvoir les exportations. De même, le secteur informel, dans lequel les femmes sont fort nombreuses, est souvent négligé dans les politiques commerciales. La Conférence des ministres africains, à sa trente-septième session tenue à Kampala sur le thème *Intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement national*, a décidé que la politique commerciale serait intégrée dans les stratégies nationales et régionales de développement. Outre les politiques de promotion des exportations et de croissance, il convient d'améliorer la situation interne en facilitant le commerce et en diversifiant la production pour tirer parti des avantages comparatifs.

L'autre question importante consiste, pour les pays africains, à trouver les moyens de rationaliser la composition et le fonctionnement des communautés économiques régionales (CER) pour qu'elles améliorent le commerce et contribuent, dans la mesure du possible, à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'Union africaine et la CEA collaborent pour définir un cadre permettant cette rationalisation. Les approches régionales optimales permettent de mettre en place des biens publics régionaux à travers des partenariats et d'améliorer les bonnes pratiques dans les pays et entre eux, de façon à créer des synergies entre les activités aux niveaux national, régional et mondial pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. La question de l'accès des produits des pays africains aux autres marchés doit également être abordée (conformément aux cibles dont sont assortis les huit Objectifs du Millénaire pour le développement). Il faudrait également renforcer l'accès préférentiel aux marchés des pays développés des produits africains, au moins à court terme, et supprimer les barrières.

2.4 Intégrer la politique de l'emploi pour réduire la pauvreté et réaliser les OMD

La création de nouveaux emplois dépend essentiellement de l'accélération de la croissance économique, mais aussi de politiques macroéconomiques orientées vers l'emploi, reposant sur l'intégration de la politique de l'emploi dans les stratégies de développement national par une promotion systématique de politiques qui se renforcent mutuellement et la création de synergies en appui aux objectifs en matière d'emploi. Une approche intégrée des stratégies en matière d'emploi en Afrique doit porter sur les défis que constituent les conditions défavorables des marchés du travail, notamment une faible demande et une offre insuffisante de main-d'œuvre qualifiée, et également tenir compte de quatre secteurs prioritaires: l'esprit d'entreprise, l'aptitude à l'emploi, l'égalité des chances et la création d'emplois.

L'Organisation internationale du Travail et le Sommet de l'UA sur l'emploi et la réduction de la pauvreté tenu en 2004 au Burkina Faso ont mis l'accent sur ces quatre points et tous les pays ont signé un plan d'action de l'UA à cet effet. Pour mettre ce plan d'action en application, les gouvernements africains, en particulier les ministères de l'éducation, du travail et des finances, doivent analyser les marchés du travail et utiliser l'information pour orienter les décisions stratégiques, en travaillant en étroite collaboration avec tous les partenaires, notamment les syndicats et le secteur privé. Les ressources publiques, privées et internationales doivent être consacrées à la mise en place d'infrastructures d'appui à la croissance des entreprises à forte intensité de main-d'œuvre actives dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie (en particulier l'agro-industrie) et du commerce, en plus des investissements dans le capital humain dont il a été question plus haut. Il est urgent d'élaborer des stratégies favorables à la création d'emplois décents et productifs pour la jeunesse africaine (l'une des cibles de l'Objectif 8); en outre, les questions relatives à la création d'emplois doivent être expressément traitées dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, par le truchement des OMD.

2.5 Questions à examiner

- Le capital humain est l'un des plus puissants moteurs d'une croissance forte et durable. Quelles sont les priorités que les pays africains doivent considérer face à la question de la formation de capital humain, notamment «l'exode des compétences», et comment ces pays peuvent-ils mettre à profit la contribution de la diaspora africaine pour renforcer le développement et réaliser les OMD?
- Comment les pays africains et leurs partenaires peuvent-ils exploiter les technologies, notamment les technologies de l'information et de la communication (TIC), pour intensifier la croissance dans l'équité et réduire la pauvreté?
- Quelles mesures concrètes doivent être prises pour faire face au problème de la faiblesse des infrastructures aux niveaux national et régional? Comment les pays africains peuvent-ils dégager les quelque 20 milliards de dollars par an à investir dans les infrastructures pour la réalisation, aux niveaux régional et national et dans les zones urbaines et rurales, de projets d'infrastructure prioritaires qui puissent favoriser la croissance durable, la création de nombreux emplois, et la réduction de la pauvreté?

- Quelles sont les principales étapes dans la création d'un environnement favorable aux PME et aux petits exploitants agricoles?
- Quel est le rôle des CER dans la réalisation des OMD? Une approche régionale peut-elle permettre de créer des biens publics et des partenariats au niveau régional, renforcer les bonnes pratiques à l'intérieur des pays et entre eux et établir des synergies dans les efforts fournis pour réaliser les Objectifs aux niveaux national, régional et mondial?
- Le chômage des jeunes constitue un grand défi pour l'Afrique, étant donné son coût social, économique et politique. Quelles seront les meilleures stratégies pour s'attaquer à la question du chômage des jeunes et quelle peut être la contribution du partenariat public-privé?

3. Deuxième génération de stratégies de réduction de la pauvreté

Le chapitre 2 explique pourquoi il faut donner la priorité à une croissance en faveur des pauvres et passe en revue les évaluations de la première génération de stratégies de réduction de la pauvreté, notamment le peu d'attention qui y est accordée à la croissance en tant qu'objectif. Étant donné que les dirigeants africains élaborent des stratégies pour les 10 années à venir, à l'horizon 2015, ils peuvent tirer des leçons de cette expérience pour déterminer des politiques et des mesures plus efficaces.

3.1 Extension du cadre de planification de stratégies de réduction de la pauvreté, notamment à la croissance et à l'emploi

Le Groupe de réflexion africain sur les stratégies de réduction de la pauvreté de la CEA a minutieusement étudié les moyens de concevoir une deuxième génération de stratégies de réduction de la pauvreté, en s'efforçant d'intégrer les leçons tirées des cinq premières années d'application de stratégies appropriées visant à accélérer la croissance et l'emploi, tout en réduisant la pauvreté, et en évaluant les progrès enregistrés dans la réalisation des cibles dont sont assortis les OMD, comme indiqué aux chapitres 1 et 2. Trois pays (Burkina Faso, Ouganda et Tanzanie) ont déjà élaboré et commencé à appliquer une deuxième génération de stratégies et leur expérience peut également servir.

Croissance et pauvreté. Toutes les stratégies, notamment celles de la deuxième génération, doivent être à la fois plus complètes et plus adaptées à chaque pays, tout en faisant de la réduction de la pauvreté un point de mire constant dans le contexte de la croissance et de la création d'emplois. La Tanzanie, par exemple, l'a reconnu dans sa deuxième génération de stratégies en incluant le concept de croissance dans leur intitulé et, mieux, en incorporant la croissance dans ses programmes de développement. Une croissance plus rapide est la priorité pour les pays à faible revenu. Les facteurs à considérer dans l'élaboration de stratégies propres à chaque pays et visant à réaliser la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté d'ici à 2015 ont été définis au chapitre 2. Pour les pays africains à revenu intermédiaire, la croissance est nécessaire, mais ici il peut y avoir une approche plus ciblée visant à réaliser une

croissance et à créer des emplois en faveur des pauvres, ainsi qu'à employer ces deux facteurs pour réaliser les OMD.

Délais: La réalisation de la première génération de stratégies de réduction de la pauvreté s'étalait sur une période de trois ans. Cette période reflétait d'une part le délai arrêté pour le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE et d'autre part la nécessité de s'adapter au cycle triennal «glissant» du cadre typique de dépenses à moyen terme. S'il est vrai que ce cadre de dépenses à moyen terme constitue une amélioration par rapport aux plans et aux budgets annuels, il n'en demeure pas moins que de nombreux programmes – notamment dans les domaines des infrastructures et des services sociaux – exigent un délai plus long. En outre, si elles doivent vraiment contribuer à la réalisation des OMD, les stratégies de réduction de la dette de la deuxième génération doivent servir de jalons dans la réalisation de ces objectifs d'ici à 2015.

Ressources: Il faudra inévitablement des ressources financières considérablement accrues pour l'application des nouvelles stratégies visant à réaliser les OMD et d'autres objectifs. S'il est vrai que l'on peut s'attendre à une certaine amélioration de la mobilisation de ressources au niveau national (ce dont il faut tenir compte dans les plans), la plupart des études⁵ révèlent que, pour tous les pays africains à faible revenu, le rapport des recettes fiscales au PIB, qui est actuellement d'environ 16%, est déjà assez élevé, bien qu'il varie considérablement d'un pays à un autre. Ces pays ne pourront pas réaliser de croissance et de progrès suffisants avec leurs propres ressources. Les estimations effectuées de toutes parts indiquent qu'il faudra augmenter substantiellement l'aide au développement à l'Afrique; le rapport de la Commission pour l'Afrique et celui du Projet Objectifs du Millénaire de l'ONU proposent que l'aide apportée à l'Afrique subsaharienne soit doublée et maintenue à des niveaux élevés pendant de nombreuses années à venir. Cette proposition soulève des questions de fond et de gestion, notamment de capacités. La plupart des pays étant déjà très dépendants de l'aide, les gouvernements auront peut-être besoin d'élaborer de stratégies de sortie pour que cette dépendance n'augmente pas. En outre, il est nécessaire, aux niveaux macroéconomique et sectoriel, de gérer avec prudence les contraintes en matière de capacité d'absorption et leurs effets éventuels sur la compétitivité des exportations résultant d'importantes entrées de capitaux.

3.2 Capacité de gouvernance pour de vastes stratégies de développement

La capacité a été et demeure une importante contrainte qui pèse sur la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et des OMD. Dans les efforts déployés par le passé pour renforcer les capacités, il n'a pas été tenu compte du contexte institutionnel au niveau national, ni des qualifications disponibles dans les pays et au sein de la diaspora, pas plus que des réformes – notamment les systèmes d'incitation – requises pour mobiliser ces qualifications. Au contraire, l'on a eu tendance à se focaliser sur les mesures orientées vers l'offre, notamment la formation et l'assistance technique.

Les stratégies de réduction de la pauvreté de la première génération tendaient à refléter les efforts menés, souvent sans grand succès, pour réformer le secteur public. Parallèlement, elles posaient de nouvelles exigences pour la décentralisation et le développement communautaire qui nécessitaient un personnel plus important et mieux qualifié, ainsi que des systèmes plus

⁵ Voir par exemple *Our Common Interest*, rapport de la Commission pour l'Afrique.

complexes. En outre, le renforcement des secteurs sociaux dans l'optique de la réalisation des OMD exige une augmentation considérable des capacités à un moment où le VIH/sida fait d'énormes ravages parmi les enseignants et le personnel de santé, et où les conditions d'acquisition de telles qualifications sur le marché international exercent une pression à la hausse sur les salaires et conditions d'emploi.

Il faut donc, dans la deuxième génération de stratégies, prendre explicitement en compte les questions de capacités. Plus précisément, un délai d'au moins 10 ans est nécessaire pour pouvoir mettre au point le personnel spécialisé qualifié et réunir les conditions requises pour le retenir. Il est nécessaire d'arrêter des priorités, étant donné les rares ressources disponibles, et de s'y conformer sur une longue période – en mettant délibérément «en veilleuse» certains secteurs pour quelque temps. Il faudra renforcer la capacité institutionnelle de gérer ces questions, d'éduquer et de former, notamment dans l'enseignement supérieur. Le recours à l'assistance technique doit se justifier à partir de ce contexte, et non sur la base de l'offre émanant des donateurs.

Une catégorie spéciale de questions liées à la capacité comprend celles relatives à la gestion des finances et des dépenses publiques. Comme déjà noté, elles ont été prises en compte dans les stratégies de la première génération, avec des résultats généralement bons. Les questions à traiter dans les stratégies de la deuxième génération sont notamment: le recours à des «fonds de lutte contre la pauvreté» aux fins du cloisonnement des crédits alloués aux programmes de lutte contre la pauvreté; une production plus rapide de données plus exactes sur les dépenses publiques pour en assurer le suivi; des examens annuels des dépenses publiques; une évaluation du coût des programmes de lutte contre la pauvreté; et le renforcement des fonctions relatives aux comptes publics et des fonctions de vérification.

Une surveillance plus stricte et une meilleure évaluation des résultats des programmes de lutte contre la pauvreté sont indispensables tant pour la responsabilité à assumer que pour les enseignements à tirer. Les processus de collecte de données doivent être davantage axés sur la demande, et la capacité d'analyse au niveau des pays doit être renforcée. Il est essentiel d'élaborer de meilleurs indicateurs de surveillance et de les intégrer dans les systèmes nationaux pour aboutir à une approche axée sur les résultats et mettre en place un apprentissage par la pratique fondé sur des méthodes innovatrices.

3.3 La nécessité d'élargir et d'approfondir l'appropriation et de consulter les parties prenantes

Engagement et leadership politiques sont décisifs tant pour assurer la croissance que pour réduire la pauvreté, tandis que la bonne gouvernance améliore les perspectives d'une croissance en faveur des pauvres et d'une application effective de mesures en leur faveur. Au total, l'expérience de l'Afrique jusqu'ici montre que, même s'il y a de nombreux facteurs en jeu, plus un régime est démocratique plus il est réceptif aux intérêts des pauvres. Mais jusqu'à présent, les stratégies de réduction de la pauvreté ont été largement considérées sous un angle technocratique, le système politique n'y prenant qu'une part relativement limitée.

Les stratégies de réduction de la pauvreté de la première génération, telles que généralement encouragées par les institutions financières internationales, avaient pour caractéristique d'élargir la participation à certains groupes de la société civile. Dans de nombreux cas, cette caractéristique a renforcé le consensus autour des mesures en faveur des pauvres, encouragé l'émergence d'organisations ou d'alliances chapeautant des ONG axées sur la lutte contre la pauvreté, remis en cause les politiques en place et l'image des pauvres et fait peser l'expérience et la connaissance locales sur l'élaboration des stratégies. D'un autre côté, la responsabilité de nombreux groupes ayant participé au processus a été souvent sujette à caution, d'autant que ceux-ci ont davantage participé à l'élaboration des stratégies qu'au suivi des résultats de la lutte contre la pauvreté.

En outre, les parlements ont été généralement exclus de l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté. Dans certains cas, même le Conseil des ministres en a été exclu, d'où les problèmes de mise en oeuvre rencontrés lorsque les ministères concernés ont été invités à appliquer des stratégies qu'ils n'avaient pas contribué à formuler. Des problèmes particuliers se posent dans le cas des administrations infranationales, dont le degré d'autonomie et la volonté de lutter contre la pauvreté sont variables. En général, les stratégies de réduction de la pauvreté sont devenues un processus parallèle, souvent dirigé par les donateurs, relativement solide sur le plan technique, mais peu à même de permettre au système politique, à tous les niveaux, de faire face à des décisions et compromis difficiles.

Les stratégies visant à assurer la croissance et à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement doivent être formulées de façon à résoudre ces questions. Mais il est plus important encore de s'efforcer de fusionner les processus parallèles et d'intégrer la deuxième génération de stratégies de réduction de la pauvreté dans les cadres nationaux, en particulier dans les plans nationaux et les cadres de dépenses à moyen terme, comme certains pays le font déjà. Cela suppose de renforcer les capacités au parlement et dans le système politique au sens large, ainsi que dans les groupes de la société civile, pour comprendre la nature des choix à faire.

3.4 Dimensions régionales

L'Union africaine et le NEPAD ont été mis en place après l'application des premières stratégies de réduction de la pauvreté, mais demeurent d'actualité dans le processus. Les questions économiques et les synergies potentielles au niveau régional sont essentielles. En outre, les entités concernées déploient des efforts pour fixer des normes à l'échelle du continent, comme le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui renforceront et influenceront l'efficacité des stratégies de réduction de la pauvreté. L'intégration régionale mérite une plus grande attention dans les efforts de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, à l'heure d'une mondialisation croissante. Il faudrait intégrer les initiatives du NEPAD dans la deuxième génération de stratégies de réduction de la pauvreté.

3.5 Points à débattre

- Quels enseignements peut-on tirer, à des fins de partage, de l'expérience de certains pays en matière de première génération de stratégies de réduction de la pauvreté?

- Que faut-il faire pour renforcer l'engagement politique en faveur des stratégies axées sur la croissance et la lutte contre la pauvreté? Est-il bien fondé de supposer qu'un engagement politique plus fort nécessitera une plus grande participation du Conseil des ministres, du parlement, des partis politiques et d'autres acteurs au suivi et à l'évaluation ainsi qu'à l'élaboration des stratégies nationales ?
- Comment faudrait-il aborder les problèmes de capacités dans la deuxième génération de stratégies de réduction de la pauvreté? Outre l'examen des problèmes de capacités liés à l'amélioration de la prestation des services, y compris les questions de maintien en fonction, faudrait-il continuer à accorder la priorité aux problèmes des finances publiques et de gestion, ainsi qu'au suivi et à l'analyse de la pauvreté?
- Comment intégrer au mieux les communautés économiques régionales dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté? Quel rôle l'Union africaine et le NEPAD devraient-ils jouer dans les stratégies en question?
- Quelles actions prioritaires les pays à revenu intermédiaire devraient-ils prendre? Devraient-ils se concentrer sur des programmes ciblés comme principal moyen de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement?

4. Les engagements et responsabilités des pays africains et des partenaires de développement

Le présent *Document de synthèse* a exposé les grandes lignes de l'engagement important que les gouvernements africains doivent prendre pour améliorer la gouvernance, réformer les institutions afin de générer une croissance rapide, créer des emplois et réduire la pauvreté dans le cadre des stratégies globales de réduction de la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les partenaires de développement ont également des responsabilités à assumer; au demeurant, le huitième Objectif du Millénaire pour le développement appelle précisément à la création d'un partenariat mondial pour le développement. Selon le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, les pays riches doivent entreprendre d'accorder leur appui total aux pays en développement, «sous forme d'une aide au développement accrue, d'un système commercial plus axé sur le développement et d'un allègement de la dette élargi et renforcé⁶».

Leadership et engagement au plus haut niveau sont indispensables pour des stratégies de développement et de croissance efficaces et d'inspiration nationale qui permettront de réduire la pauvreté et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement sur le continent. Les gouvernements africains comme les pays développés jouent un rôle important dans le partenariat pour le développement, sans lequel aucun progrès ne sera possible. Il est donc important d'établir des mécanismes qui donnent confiance à toutes les parties dans cette relation. À cet effet, l'Examen mutuel de l'efficacité du développement, commandité par le NEPAD et comportant un mécanisme de suivi constructif et interactif, pourrait devenir un instrument important pour juger de l'efficacité de l'aide.

⁶ Rapport du Secrétaire général (2005) « Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

4.1 L'examen mutuel en Afrique

Comme il est communément reconnu que les ressources nécessaires pour réaliser une croissance plus forte et les Objectifs du Millénaire pour le développement sont supérieures à celles que la plupart des pays africains pourraient générer individuellement, il est évident que l'aide des partenaires jouera un rôle accru dans les stratégies africaines de réduction de la pauvreté et de promotion de la croissance.

Pourtant, les deux parties au partenariat pour le développement perçoivent qu'il est nécessaire, dans leur relation, de trouver une autre voie, qui améliore la qualité et l'utilisation de l'aide publique au développement.

Les décideurs et les chercheurs africains assument de plus en plus l'appropriation et la direction des programmes de développement dans le cadre de l'Union africaine, à travers le NEPAD et dans les discussions relatives à la façon d'améliorer les stratégies de réduction de la pauvreté, à mesure qu'ils conçoivent la deuxième génération de plans qui s'y rapportent, tout en tirant parti des enseignements de la première génération. Parallèlement à cet engagement accru, il a été vivement demandé aux partenaires de fournir une aide de meilleure qualité et aux pays africains de s'employer à renforcer la gestion des ressources.

À l'échelle internationale également, on reconnaît de plus en plus qu'il est nécessaire d'accorder davantage d'attention à la façon dont l'aide est attribuée et gérée. Le Consensus dégagé à Monterrey (Mexique) à la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement appelle à l'harmonisation des approches des partenaires dans le but d'abaisser le coût des transactions liées à l'APD et à une plus grande sensibilisation des partenaires aux besoins et objectifs de développement national. Cet appel a pris plus de poids en 2003, avec la Déclaration de Rome sur l'harmonisation et l'alignement et dans d'autres contextes, aboutissant récemment à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, adoptée en mars 2005, véritable feuille de route pour le suivi mondial des engagements mutuels pris en faveur de l'efficacité de l'aide. La Déclaration stipule que: «nous... prenons la résolution de mener des actions ambitieuses, se prêtant à un suivi, afin de réformer nos modalités d'acheminement et de gestion de l'aide dans la perspective du bilan après cinq ans, qui doit être effectué plus tard dans l'année dans le cadre des Nations Unies, de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).»

Au niveau africain, les chefs d'État et de gouvernement du NEPAD ont pris des initiatives visant à instaurer un cadre de suivi des engagements mutuels de l'Afrique et de ses partenaires. À leur demande, une équipe de la CEA a travaillé avec des partenaires des pays développés (CAD-OCDE) pour définir un concept et un mécanisme permettant de renforcer l'efficacité de l'aide. Ce travail a abouti à un mécanisme régional de suivi des partenariats pour le développement et de leur efficacité.

Le projet de rapport intitulé « *Examen mutuel de l'efficacité du développement dans le contexte du NEPAD* », qui doit être examiné lors du Forum pour le partenariat avec l'Afrique du NEPAD et de l'OCDE (avril 2005) et lors de la Conférence des ministres africains des finances,

de la planification et du développement économique, sera l'aboutissement de ce travail⁷. Il a pour point de départ les engagements adoptés par l'Afrique dans le contexte du partenariat du NEPAD et les travaux qu'effectuent les partenaires de l'OCDE pour soutenir le NEPAD. Le rapport examine les mesures requises de la part de chaque partie au partenariat pour faire avancer ces engagements et propose des repères à partir desquels lesdits engagements devraient être évalués au cours des deux prochaines années.

Du côté africain, le cadre de renforcement des capacités et de la responsabilité découle des engagements antérieurement énoncés dans les documents du NEPAD, qui constituent des indicateurs fondamentaux dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. L'*Examen mutuel* est axé sur l'importance cruciale d'une croissance large et soutenue pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, sur la nécessité de politiques plus explicites pour résoudre les effets de répartition de la croissance et les contraintes structurelles entravant la création de richesses et la réduction de la pauvreté, ainsi que sur le rôle décisif de l'investissement dans l'agriculture et l'infrastructure.

Les dirigeants africains ont également entrepris de mettre en place les processus et institutions de nature à assurer une meilleure gouvernance économique, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités humaines et la mise en place d'un environnement propice au développement du secteur privé. Sur d'autres plans, le cadre prévoit que les programmes nationaux mettront l'accent sur les progrès accomplis sur la voie de la paix et de la sécurité et de l'amélioration de la gouvernance politique, y compris la vérification, l'évaluation et les fonctions parlementaires et juridictionnelles dans les institutions nationales.

En ce qui concerne l'OCDE, l'*Examen mutuel* met l'accent sur la nécessité d'un accroissement significatif des flux de l'aide. L'acheminement de ces flux par des canaux plus prévisibles, à long terme et harmonisés, alignés sur les priorités nationales est jugé crucial. Il suppose que l'APD soit harmonisée avec les scénarios nationaux de financement décennal, les engagements financiers étant pris jusqu'à quatre ans à l'avance, afin que les gouvernements puissent faire leur planification efficacement.

D'autres engagements supposeraient que les partenaires appuient les stratégies de croissance en faveur des pauvres axées sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et fassent en sorte que les politiques commerciales et en matière de dette ne contredisent pas les engagements généraux relatifs à l'APD: la cohérence des politiques des donateurs en matière d'aide, d'allégement de la dette, de commerce, y compris l'accès aux marchés, de tarifs et de subventions est particulièrement importante pour que l'Afrique puisse réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Sur d'autres plans, il est nécessaire de prendre un engagement en faveur des initiatives relatives au renforcement des capacités, à la transparence et à la lutte contre la corruption, notamment un engagement fort des acteurs aussi bien du secteur public que du secteur privé. En outre, l'action des partenaires est sollicitée, par exemple, pour limiter le commerce des armes et faire face aux changements climatiques.

⁷ Un aperçu du rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement a été distribué à l'avance, en même temps que les documents de la Conférence. Le projet de rapport complet sera distribué au début de la Conférence à Abuja.

En ce qui concerne chaque partenaire, des « cadres d'action » ont été définis, indiquant des actions précises à mener pour remplir les engagements qui ont été pris. Une actualisation du rapport sera publiée, tous les deux ans, de façon à consigner les progrès accomplis sur la voie des objectifs convenus. Parallèlement au rapport, des points de repère seront publiés, pour anticiper sur la période suivante de l'examen mutuel. Des engagements et des objectifs sont fixés au niveau régional, dans le cas de l'Union africaine, du NEPAD et d'autres programmes, alors que les expressions concrètes des principes de la responsabilité mutuelle sont mieux démontrées au niveau national. Cependant, l'expérience des pays dans ce domaine est limitée, tout comme l'est la connaissance des progrès en matière d'alignement de l'appui des donateurs sur les priorités nationales et d'octroi plus harmonisé de cet appui. Il faudrait des mesures concrètes pour voir dans quelle mesure la responsabilité mutuelle est appliquée dans la pratique, lorsque les partenaires commenceront à mettre en œuvre les principes énoncés dans l'*Examen mutuel*.

Le processus de l'examen mutuel, dont les obligations réciproques portent sur le long terme, a pour objectif de devenir un outil précieux d'amélioration de l'efficacité de l'aide, tant pour défendre l'accroissement des flux d'aide que pour renforcer la confiance dans les relations en matière de développement.

4.2 Points à débattre

- Les domaines qu'il est proposé d'examiner sont-ils appropriés et suffisants ou en faudrait-il d'autres?
- Les points de repère sélectionnés sont-ils suffisants et assez solides pour permettre d'évaluer les progrès recherchés?
- Des moyens appropriés existent-ils pour mesurer les progrès accomplis et de quels mécanismes supplémentaires faudrait-il disposer, au niveau national, pour vérifier le respect des engagements pris?
- Comment le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine devrait-il enrichir l'*Examen mutuel*?
- Le cycle d'évaluation proposé suppose de mener les évaluations sur une période de deux ans. On pourrait considérer que cette période est trop longue pour autoriser les corrections nécessaires. Faudrait-il augmenter la fréquence de l'examen pour qu'il se déroule à des intervalles précis et, dans l'affirmative, à quels intervalles?
- Certains pays ont déjà mis en place des cadres nationaux relatifs à la responsabilité mutuelle, qui fonctionnent bien. Les ministres souhaiteront sans doute partager des pratiques efficaces dans ce domaine, dans le but de définir les conditions nécessaires pour que l'examen mutuel s'avère utile.

Conclusion

Les dirigeants africains vivent un moment historique. Ils sont convenus que les Objectifs du Millénaire pour le développement constituent un instrument qu'ils peuvent promouvoir et même utiliser pour accélérer leur programme de développement national. Pour la première fois, la communauté internationale s'accorde explicitement sur les mêmes objectifs.

La présente synthèse avait pour objectif d'exposer les grandes lignes des mesures décisives que les décideurs peuvent prendre pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, c'est-à-dire:

- Souscrire à la nécessité d'une croissance plus rapide, plus largement répartie et favorable à l'emploi ;
- Élaborer la prochaine génération de stratégies de réduction de la pauvreté en donnant la priorité à la croissance et à l'emploi, en tenant compte des problèmes de gouvernance et de capacité et en y associant davantage les acteurs concernés ;
- Se servir de la responsabilité mutuelle pour mobiliser des ressources et instaurer la confiance dans les partenariats pour le développement.

Les mesures à prendre sur ces trois plans sont interdépendantes. Pour pleinement comprendre comment parvenir à la croissance appropriée, il faudrait examiner et comprendre l'expérience accumulée, ces cinq dernières années, en matière de stratégies de réduction de la pauvreté. Pour réduire la pauvreté, comme il est recommandé dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, il faudrait réaligner les stratégies de réduction de la pauvreté afin d'avoir pour objectif explicite la réalisation de taux de croissance plus élevés, parallèlement à la réforme de la gouvernance et à une augmentation importante de l'investissement dans des domaines clés comme l'infrastructure ou les ressources et les capacités humaines. Pour qu'il n'en résulte pas des déséquilibres macroéconomiques, il faudrait un appui extérieur. Pour que celui-ci soit viable et accordé sur le long terme, il faudrait que le processus de l'examen mutuel en devienne une composante essentielle.

Les deux parties sont convenues des modalités du partenariat permettant d'accélérer leur action pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement en 10 ans, d'ici à 2015, en tenant compte de la nécessité d'une aide efficace, d'un partenariat mondial plus juste et d'un accroissement important des flux d'aide en direction de l'Afrique.

En saisissant l'occasion cette année, en collaborant étroitement pour concevoir des politiques et plans nationaux incluant les Objectifs du Millénaire pour le développement et les outils de la deuxième génération de stratégies de réduction de la pauvreté, au nombre desquels la croissance et l'emploi, et en forgeant des synergies régionales, les gouvernements africains peuvent combler les déficits du passé et faire une différence nette et durable sur le plan de la croissance et sur celui de l'existence et du bien-être des populations.

Annexe 1: Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et leurs cibles

Objectifs	Cibles
Objectif 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour
	Cible 2 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim
Objectif 2 Assurer l'éducation primaire pour tous	Cible 3 Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires, d'ici 2015
Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 4 Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard
Objectif 4 Réduire la mortalité infantile	Cible 5 Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
Objectif 5 Améliorer la santé maternelle	Cible 6 Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle
Objectif 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Cible 7 Stopper, d'ici 2015, la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle
	Cible 8 Maîtriser, d'ici 2015, le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle
Objectif 7 Assurer un environnement durable	Cible 9 Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales
	Cible 10 Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base

	<p>Cible 11 Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020</p>
<p>Objectif 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</p>	<p>Cible 12 Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</p>
	<p>Cible 13 S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p>
	<p>Cible 14 Répondre aux besoins particuliers des États enclavés et des petits États insulaires en développement (conformément au Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et aux conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p>
	<p>Cible 15 Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme. Certains des indicateurs font l'objet d'un suivi séparé pour les pays les moins avancés, l'Afrique, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement</p>
	<p>Cible 16 En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes</p>
	<p>Cible 17 En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p>
<p>Cible 18 En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous</p>	

Source: *Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies 2005, Investir dans le développement : Plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Résumé, pages xii et xiii.*

Annexe 2: principales tendances des OMD par région

Objectifs	Cibles	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne
Objectifs 1 Réduire l'extrême Pauvreté et la faim	● Réduire de moitié l'extrême pauvreté	En bonne voie	Élevée, pas de changement
	● Réduire la faim de moitié	Élevée, pas de changement	Très élevée, peu de changement
Objectifs 2 Assurer l'éducation primaire pour tous	● Scolarisation primaire universelle	En bonne voie	Progrès, mais en retard
Objectifs 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	● Égalité dans la scolarisation primaire	En bonne voie	Progrès, mais en retard
	● Égalité dans la scolarisation secondaire	Atteint	Progrès, mais en retard
	● Égale alphabétisation des jeunes hommes et des jeunes femmes	En retard	En retard
	● Proportion égale de femmes dans les parlements	Progrès, mais en retard	Progrès, mais en retard
Objectifs 4 Réduire la mortalité infantile	● Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans	En bonne voie	Très élevée, pas de changement
	● Vaccination contre la rougeole	Atteint	Faible, sans changement
Objectifs 5 Améliorer la santé maternelle	● Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle	Taux modéré	Taux très élevé
Objectifs 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	● Enrayer ou inverser la propagation du VIH/sida	Aucune donnée disponible	stable
	● Enrayer ou inverser la propagation du paludisme	Risque faible	Risque élevé
	● Enrayer ou inverser la propagation de la tuberculose	Faible, en diminution	Élevée, en augmentation

Objectifs 7	● Inverser la perte de forêts	Mons de 1% de forêts	Diminution
Assurer un environnement durable	● Réduire de moitié la proportion de la population urbaine n'ayant pas l'eau potable	Atteint	Pas de changement
	● Réduire de moitié la proportion des ruraux n'ayant pas l'eau potable	Accès large, mais peu de changement	Progrès, mais en retard
	● Réduire de moitié la population urbaine n'ayant pas l'assainissement	En bonne voie	Accès faible, pas de changement
	● Diminuer de moitié la proportion de la population rurale n'ayant pas l'assainissement	Progrès, mais en retard	Pas de changement
	● Améliorer la vie des habitants de taudis	En bonne voie	Augmentation en nombre des habitants de taudis
Objectifs 8	● Chômage des jeunes	Élevé, sans changement	Élevé, sans changement
Partenariat mondial pour le développement			

Source: **Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies 2005, Investir dans le développement: Plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Résumé, page 3.**